PM CM: 2025/121

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de SAINT-PAUL-EN-JAREZ (Loire),

Vu ensemble :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-1 et suivants,
- Le Code Pénal et plus particulièrement son article R610-5,
- Le code de la route et son article R417-10,

Considérant que, pour permettre des travaux de reprise de voirie par la société EUROVIA DALA de St Jean Bonnefonds, Rue Henri TRONEL, du 28/07/2025 au 14/08/2025, il convient de réglementer les lieux ainsi qu'il suit :

ARRETE

Article 1er: La société EUROVIA est autorisée à effectuer des travaux de reprises de voirie Rue Henri Tronel, du 28/07/2025 au 14/08/2025.

Article 2ème: La société EUROVIA est autorisée à barrer la route de la Rue Henri Tronel pendant la durée des travaux, à la hauteur de la rue de la Bâtie jusqu'à l'intersection de la route de la Terrasse.

Article 3ème: La société EUROVIA est autorisée à mettre en place des feux tricolores sur la Route de la Terrasse (RM7), pour effectuer une circulation alternée pendant la durée des travaux.

Article 4ème: Une déviation sera mise en place par l'entreprise intervenante, par la rue de la Bâtie.

Article 5ème: Le stationnement des véhicules sera interdit dans la zone des travaux.

Article 6ème: La mise en place de la signalisation et présignalisation est à la charge de l'entreprise intervenante, celle-ci sera entretenue de jour comme de nuit.

Article 7ème : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

Article 8ème : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de LYON à compter de son affichage en mairie et de sa publication.

Article 9ème : La directrice générale des services et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Aux archives PM de la Mairie de Saint Paul En Jarez
-Au demandeur

Fait en Mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ,
Le 26 juin de l'an deux mille vingt-cinq

Le Maire,
Kamel BOUCHOU

Commune de St Paul en Jarez 42740

Mairie 34 rue de la République - BP 7 - 42740 Saint-Paul-en-Jarez - Tél. 04 77 73 21 24 - Fax 04 77 73 67 45
Courriel : mairie@saint-paul-en-jarez.fr - Site Internet : www.saint-paul-en-jarez.fr